



# CTL 87 DU 23/01/2020

## SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

### DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Cette année, c'est une nouvelle vague de 1500 emplois qui seront supprimés à la DGFIP. Vous convoquez ce jour, ce deuxième CTL dont l'objet principal est la déclinaison des suppressions d'emplois 2020 dans notre département.

Les élus CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 ont fait le choix de ne pas participer à la première convocation afin d'affirmer encore et toujours leur opposition à toutes nouvelles suppressions d'emplois.

Pour la CFDT et la CFTC la suppression de plus de 1500 emplois à la DGFIP dont 17 pour la DDFIP de la Haute Vienne est tout simplement inacceptable.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas pour nous, représentants des personnels élus de discuter de la répartition des suppressions d'emplois car ce choix vous incombe.

Cependant nous dénonçons l'adaptation permanente des structures et du réseau en fonction des emplois budgétisés par la Direction Générale au rythme des réformes et des expérimentations nationales.

Malheureusement, ces suppressions d'emplois pour 2020 sont la suite logique de la politique gouvernementale, menée tambour battant par Monsieur le Ministre DARMANIN.

En effet, Monsieur DARMANIN souhaite « bâtir un nouveau réseau » au motif que l'organisation actuelle du réseau de la DGFIP ne correspond plus aux besoins actuels de ses missions et aux attentes de la société et qu'il est « fort coûteux ».

La Haute Vienne de par sa géographie, est un département à prépondérance rurale : y poursuivre les suppressions d'emplois et les restructurations de postes ne feront qu'accentuer une situation déjà compliquée pour bon nombre de contribuables et d'agents de la DDFIP 87.

Nous vous demandons, Madame La Présidente, quelles seront les conséquences du nouveau réseau de proximité pour le département de la Haute-Vienne ?

Que dire de la signature le 30 décembre 2019 de « la charte d'engagements du Nouveau Réseau de Proximité des Finances Publiques », validée par la Direction Générale, tout en restant muette sur le calendrier de sa mise en œuvre ?

Pour le département, selon vos documents présentés, ce sont donc 17 emplois supprimés.

Madame la Présidente, en supprimant chaque année des emplois dans en Haute-Vienne, comment voulez-vous que les conditions de travail des agents du département puissent s'améliorer ?

Alors que les services sont déjà exsangues, et que les agents ont les plus grandes difficultés à assurer l'essentiel de leurs missions.

La détérioration continue, elle s'accélère et atteint aujourd'hui des sommets.

La charge qui pèse sur les agents génère des relations de travail tendues, jusqu'à provoquer des pathologies physiques et psychiques.

Tous les domaines de métiers sont exposés à un danger d'implosion avec les différentes réformes envisagées, qui font craindre le pire pour l'avenir de nos services et missions.

L'apport des équipiers de renforts ne suffit plus.

La détresse gagne tous les agents y compris les cadres. Au fur et à mesure des visites de postes, nous sentons bien que le fatalisme et la morosité gagnent du terrain.

A force de détruire chaque année des emplois dans les services et en ne remplaçant pas également les départs en retraite, les agents sont exaspérés par leurs conditions de travail. Ils ne supportent plus d'être méprisés, frustrés, vexés et en perte totale de confiance en leur avenir.

Certes, vous allez nous dire, Madame la Présidente, que des mesures de simplification, de réorganisation ou de regroupement de services, en plus de la dématérialisation, ont été mises en œuvre afin de pallier aux difficultés en expliquant ainsi vos suppressions d'emplois. Mais ce serait oublier que le nombre d'emplois supprimés depuis un certain nombre d'années vide de sa substance de nombreuses structures.

Après les simplifications, la dématérialisation et les réorganisations, le dernier mot à la mode est la PRIORISATION. Mais, selon vous Madame la Présidente, jusqu'à quand cette formidable PRIORISATION des tâches sera-t-elle l'arbre qui cache la forêt ?

Face à cette situation, les agents surcompensent ces suppressions par leur investissement, leur conscience professionnelle et leur attachement à rendre un service public de qualité. Mais non satisfaite d'en abuser, la DGFIP les remercie en détériorant leurs conditions de travail, en détruisant leurs droits et garanties et en supprimant leur droit à être défendus et protégés par la suppression des CAP et du CHSCT.

Au deuxième point de l'ordre du jour, vous souhaitez nous présenter, Madame la Présidente, l'accueil sur rendez-vous dans les SIE.

La CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 se demande quel intérêt a la direction à imposer ce changement ?

Pourquoi remettre en cause le dispositif d'accueil actuel, qui fonctionne bien, organisé sur le principe d'un binôme, qui reçoit les usagers avec beaucoup de professionnalisme ?

Pour conclure cette déclaration liminaire, nous souhaitons vous faire part du mauvais ressenti des personnels quant au repas, que vous avez organisé le 8 janvier 2020, après l'annonce des suppressions d'emplois à l'ensemble des chefs de service réunis en collège, le matin même et la présentation de vos vœux en fin de journée.

Madame la Présidente, la CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 souhaite vous rappeler que derrière chaque mission, chaque emploi, il y a avant tout un agent, une être humain.

**Nathalie JACQUEMIN,  
élue CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87, en CTL.**



## COMPTE-RENDU

Étaient présents:

Parité administrative	Parité syndicale
Mme Françoise GAYTON-SEGRET, Présidente, Directrice de la DDFIP 87 Mme Florence LECHEVALIER, Directrice Pôle Pilotage et Ressources M Olivier CARRIZEY, Directeur Pôle Gestion Publique M Fabien DEVOS, Adjoint à la division PPR Mme Stéphanie BINET, Responsable MDRA et Action Économique	SOLIDAIRES : Mme Brigitte DAMAYE Mme Chantal FEYSSAT Mme Roselyne UZU Mme Sandrine GIRAUD, expert  FO DGFIP : Mme Lydie PEYRICHOUT Mme Nathalie ROOS  CFDT- CFTC FINANCES PUBLIQUES: Mme Nathalie JACQUEMIN Mme Catherine BOYER, expert
Rédactrices	
Mme Michèle FROMENT Mme Sylvie TOULZAC Mme Dominique JOUBERT	
Déclarations liminaires	
Liminaire de :  - CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 - FO DGFIP - SOLIDAIRES	Réponse de la présidente :  Sur les orientations stratégiques, la synthèse des observations de tous les services du département a été transmise à la DG. La DDFIP 87 n'a pas de retour pour le moment.

## ORDRE DU JOUR

### I –SITUATION DE L'IMPLANTATION DES EMPLOIS DE LA DDFIP DE LA HAUTE VIENNE – LOI DE FINANCES 2020 (POUR AVIS)

Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit 1 500 suppressions d'emplois pour la DGFIP, soit un volume moins important qu'en 2019 (2 130). Pour les exercices 2021 et 2022, le volume des suppressions est fixé respectivement à - 1 800 ETP et - 1 600 ETP.

## LES CONSEQUENCES AU NIVEAU DEPARTEMENTAL

Le PLF 2020 prévoit pour la DDFiP de la Haute-Vienne la suppression de 17 emplois ventilée ainsi :

- des reprises d'emplois fléchés, redéploiements, transferts et renforts, 8 emplois concernés
- la suppression de 10 emplois au titre de la contribution MAGERFIP,
- le renfort d' 1 emploi au titre de la marge de la délégation du Sud Ouest.

Le solde de - **17 emplois**, est réparti comme suit :

REPRISES D'EMPLOIS FLECHEES ET MESURES DE PERIMETRES	TOTAL REPRISES D'EMPLOIS FLECHEES ET MESURES DE PERIMETRES (REDEPLOIEMENTS & TRANSFERTS & RENFORTS)	-8
	<i>dont transfert de l'activité OPH en comptabilité privée</i>	-6
	<i>dont télé IR</i>	-1
	<i>dont CF : contribution à la modernisation des process - PCE</i>	-1
CONTRIBUTION PROPORTIONNELLE	TOTAL CONTRIBUTION PROPORTIONNELLE	-8
CORRECTIF CHARGES ET ENJEUX	TOTAL CORRECTIF CHARGES ET ENJEUX	1
CORRECTIF ENVIRONNEMENTAL	TOTAL CORRECTIF ENVIRONNEMENTAL	-3
CORRECTIF OPERATIONNEL	TOTAL CORRECTIF OPERATIONNEL	0
<b>TOTAL DE L'EVOLUTION DES EMPLOIS PLF 2020</b>		<b>-18</b>
BENEFICE DE LA MARGE DDG Sud Ouest		1
TOTAL PLF 2020 (après répartition de la marge)		<b>-17</b>

### LES SUPPRESSIONS

#### a- relatives aux emplois A+

Le PLF 2020 se traduit par 1 suppression d'emploi : 1 emploi d'IP

La suppression d'emploi A+ est positionnée comme suit : - 1 emploi d'IP en Direction

#### b- relatives aux emplois A

Le PLF 2020 prévoit la suppression d'un emploi A.

La suppression d'emplois A est positionnée comme suit : - 1 emploi A à la BDV

### c- relatives aux emplois B

Le PLF 2020 prévoit la suppression de 5 emplois B.

La suppression d'emplois B est positionnée comme suit :

- 1 emploi Direction
- 1 emploi Direction, Service supra-départemental Liaison-Recouvrement
- 1 emploi SIE de Limoges
- 1 emploi BCR
- 1 emploi B géomètre SDIF

### d- relatives aux emplois C

Le PLF 2020 prévoit la suppression de 3 emplois C.

La suppression d'emplois C est positionnée comme suit :

- 2 emplois en Direction, services supra-départementaux, 1 Liaison-rémunérations et 1 Centre de Gestion des Retraites (CGR)
- 1 emploi Trésorerie de Nantiat

## OPERATIONS LIEES AU NRP 2020

- **Transfert de la gestion de l'hôpital de Saint-Junien à la trésorerie des hôpitaux de Haute-Vienne :**

Catégories d'emplois	A+	A	B	C	TOTAL
T. Saint-Junien			-1	-1	-2
T. des hôpitaux de Haute-Vienne			1	1	2

## REORGANISATIONS INTERNES A LA DDFiP

Afin de mettre en cohérence le TAGERFIP avec les effectifs réels, des redéploiements sont envisagés entre la trésorerie de Limoges municipale et la Direction pour les agents de catégorie B et C.

L'ajustement suivant sera donc opéré entre la trésorerie de Limoges municipale : - 1 B + 1C et la Direction ,Centre de Gestion des Retraites (CGR), soit + 1 B -1 C.

Catégories d'emplois	A+	A	B	C	TOTAL
T. Limoges Municipale			-1	+1	0
Direction - CGR			+1	-1	0

## Ventilation par catégorie d'emplois et services

REPRISES D'EMPLOIS				
Catégories d'emplois	A+	A	B	C
T. LIMOGES HABITAT	-1			
T. ODHAC et OPH Saint-Junien	-1		-3	-1
SIP LIMOGES (fléchage IR)			-1	
PCE		-1		

SUPPRESSIONS				
Catégories d'emplois	A+	A	B	C
BDV		-1		
DIRECTION	-1(IP)		-1	
DIRECTION Service supra-départemental - SLREC			-1	
DIRECTION Service supra-départemental - SLREM				-1
DIRECTION Service supra-départemental - CGR				-1
SDIF			-1 géo	
BCR			-1	
SIE LIMOGES			-1	
T. NANTIAT				-1

MARGE DE LA Délégation Sud Ouest				
DIRECTION				1

TOTAL GLOBAL	-3	-2	-9	-3
--------------	----	----	----	----



- 17 emplois

Quelques réponses de l'administration sur les suppressions de postes :

- 1 A au PCE,
- 1 A à la BDV,
- 1 B à la BCR,

Ces emplois sont supprimés du fait de la MRV, d'une programmation qui diminue  
==>réduction de la force de travail dans la sphère du contrôle fiscal (externe)

- 1 B au SIP, du fait de la télédéclaration (-1 ETP pour 16000 télédéclarants),
- 1 B au SIE, suppression du poste vacant.

### **VOTE CONTRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES PRESENTES.**

## **II - MISE EN OEUVRE DE L'ACCUEIL EXCLUSIF SUR RENDEZ-VOUS DANS LES SIE (POUR AVIS)**

La note N°6-2019-2019/02/9489 du 7 juin 2019, de la mission SRP prévoit la généralisation progressive du dispositif de l'accueil personnalisé sur rendez-vous à tous les SIE.

L'accueil dans les SIE devait se faire de manière exclusive sur rendez-vous d'ici la fin de l'année 2019. Dans le département de la Haute Vienne, la date du 2 février 2020 a été retenue.

Suivi statistique de l'APRDV dans les SIE du département :

	Année 2018	Année 2019
Nombre total de RDV <sup>2</sup> dans les 3 SIE	286	915

Cette évolution s'explique par la montée en flèche de la délivrance des quitus (particuliers et professionnels) depuis octobre 2018, suite à l'obligation de l'APRDV pour ces derniers.

### **Arguments des organisations syndicales et notamment des 2 experts :**

**1) organisation de l'accueil actuel du SIE de Limoges : 1 binôme de 2 agents, qui changent tous les jours et qui assurent l'accueil physique et téléphonique.**

**2) augmentation du nombre de quitus délivrés, en raison de l'arrivée du SIE de Bellac au 01/01/2019, du nombre d'anglais, impactés par le Brexit.**

**3) campagne d'information des usagers « pro » sur la mise en place de l'APRDV se fera à compter du 14 février 2020 par :**

- les agents du SIE, qui devront faire preuve de beaucoup de patience pour expliquer et accompagner les usagers professionnels vers la prise de rendez-vous systématique et obligatoire.
- mass mail aux comptables (à charge pour eux de prévenir leurs clients),
- la presse,
- les affiches et flyers,

**4) Future organisation de l'accueil du SIE dans le hall d'accueil, malgré les interventions des 2 experts sur le sujet et les arguments développés, l'administration n'a pas répondu à ces questions, ce sujet n'étant pas à l'ordre du jour. A la demande de la CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87, ce sujet fera l'objet d'un prochain CTL et CHS-CT.**

**Les 2 experts ont demandé que la création d'un accueil des professionnels, dans la salle informatique actuelle, située au fond du hall Cruveilhier. Cet espace permettrait de concevoir un lieu dédié aux professionnels pour les accueillir et les renseigner dans de bonnes conditions. La direction a pris note de la demande.**

**Pour l'instant, l'administration se limite à mettre en place l'APRDV dans les conditions actuelles d'accueil du SIE de LIMOGES au 1<sup>er</sup> étage.**

**Cependant, la direction mène une réflexion sur un projet d'accueil global de tous les services dans le hall, rue Cruveilhier. L'objectif est de supprimer la circulation des usagers dans les étages pour plus de sécurité.**

**5) Les collègues du SIE souhaitent des conditions de travail correctes pour exercer au mieux leurs missions d'accueil ( effectifs, espace suffisant, matériels...)**

#### **VOTE CONTRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES PRESENTE.**

**EXPLICATION : la CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 a voté contre à ce stade du projet car l'administration est restée assez floue sur différents points liés à l'APRDV et aucune garantie n'est acquise sur la future installation dans le hall d'accueil.**

### **III – QUESTIONS DIVERSES**

1) SIE LIMOGES : accès au full internet sur 1 poste dédié et non sur le poste de travail de 2 collègues du pôle transverse. La direction va faire le nécessaire.

2) Éventualité d'une absorption du CGR de Limoges par celui de Nantes. La direction ne confirme pas cette rumeur.

3) Mal être de plusieurs collègues à la BDV. La direction et le service RH se tiennent à la disposition des agents en difficulté.

4) Archivage et pilon au SIP : compte tenu de la masse de documents à pilonner, les agents souhaiteraient disposer d'un local pour y entreposer le pilon à évacuer. La direction s'engage à trouver une solution.

5) Changement des mopieurs : dans quel délai les anciens mopieurs seront-ils enlevés. La direction répond qu'elle est tributaire de l'ancien prestataire, qui doit envoyer un transporteur pour l'enlèvement.

6) Avances sur crédit d'impôt (SIP) au 15/01/2020 : le SIP de Limoges souhaiterait avoir les listes relevant de toutes les trésoreries. La direction s'engage à voir si elle peut octroyer ces listes au SIP concerné.

7) La direction s'engage à faire un bilan du télétravail lors du prochain CTL.

8) Problèmes dans les commandes d'imprimés et les fournitures : certains chefs de postes se voient contraints d'acheter du papier toilette, du nettoyeur pour les sols, des ampoules électriques, des fournitures de bureau (certains ont été destinataires de gommes coupées en 2, d'autres reçoivent 2 rouleaux de rubans adhésifs au lieu de 10 commandés, etc...). Les fournitures demandées arrivent allégées voire tronquées !!!

La direction surprise par ces affirmations va faire en sorte que ce genre de choses ne se reproduise plus.

9) Budget informatique : équipement WEB CAM et PC portables. Ce matériel est proposé aux agents du SIP pour assurer l'accueil de proximité dans les espaces FRANCE SERVICES, qui sont CHATEAUPONSAC, NEXON, CHALUS et AMBAZAC à venir. Les MFS (Maisons France Services) deviennent des EFS (Espace France Services) dont la signature de la convention interviendra le 24 janvier 2020 à la Préfecture.

10) Remplacement de Madame ROUX-TRESCASES, elle sera remplacée mais à quelle date ?

11) Nouveau Réseau de Proximité au 01/01/2021 : la période de réserve électorale ne permet pas de communiquer sur le sujet, il faut donc attendre le résultat du 2<sup>e</sup> tour des élections municipales, fin mars 2020.

12) Regroupement des services de contrôle : aucune réflexion n'est en cours sur les fusions de ces services pour le moment.

13) PC en Windows 7 sont encours de changement en windows 10, qui n'est pas compatible avec tous les applicatifs.

14) local syndical rue Montmailler (sans fenêtre qui s'ouvre), dès qu'un local sera disponible, les syndicats seront relogés.

15) travaux rue Cruveilhier :

- toiture, l'argent a été versé suite à décision de justice. Une étude de faisabilité a été réalisée par l'antenne immobilière avec 2 options proposées :

\* tout enlever sur le toit et refaire 1 étanchéité classique,

\* réparer les fuites,

La direction s'oppose à la deuxième solution et retient la première même si elle est hors budget.

16) Espaces repas des petits postes, certaines trésoreries n'ont pas d'espace de détente et de coin repas assez exigus, faute de place. Bon nombre de collègues déjeunent sur leur bureau. La CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 demandent un état des lieux sur le sujet. La direction s'engage à faire le point lors d'un groupe de travail.

17) Courrier arrivée à la trésorerie d'Eymoutiers : la poste amène le courrier à la mairie mais les collègues de la trésorerie qui sont dans le même immeuble vont au bureau de Poste, à tour de rôle, pour chercher la sacoche. Ne serait-il pas possible d'envisager que la Poste livre le courrier de la trésorerie avec celui de la mairie ?

La direction s'engage à étudier le contrat avec la Poste.

Nathalie JACQUEMIN, élue CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87, en CTL.